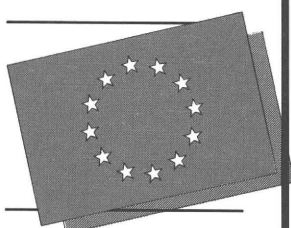


Commission des  
Communautés  
européennes

Bulletin mensuel  
du Bureau  
en Belgique



### 9 MAI 1990 : UN AVENIR QUI A QUARANTE ANS

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, réveille une Europe encore léthargique par une proposition révolutionnaire : soustraire aux gouvernements nationaux la gestion du charbon et de l'acier français et allemands, et la confier à une Haute Autorité, instance supranationale. L'idée remporte un succès inespéré puisque la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, composée de six Etats membres, voit le jour en 1951.

Quarante ans plus tard, on ne peut qu'admirer l'audace de ce saut dans le vide, fondé sur la réconciliation géopolitique de deux ennemis „héréditaires”, et l'ampleur de sa réussite.

En ce 9 mai, l'effort essentiel a été accompli : la Communauté est devenue un ensemble cohérent, qui a brillamment résisté aux chocs qui ont parsemé son histoire. Comme 1950, 1990 se trouve placé sous le signe de la réconciliation : après le rejet par les pays de l'Est de leurs régimes autoritaires et sclérosés, la carte de l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle peut être redessinée. Berlin, Leipzig, Varsovie, Budapest ou Bucarest font à nouveau partie de l'Europe. Mais de nouveaux défis attendent les Douze : il leur faut achever leur intégration, absorber la réunification allemande, soutenir la

révolution économique amorcée à l'Est, négocier avec les pays de l'AELE le nouvel espace économique européen à dix-huit.

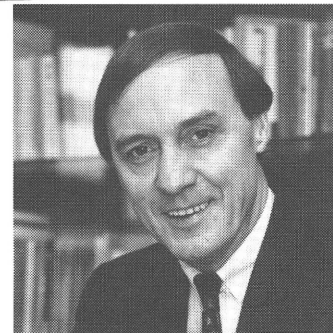
Si cette communauté de destins et de prospérité qui est la nôtre doit refuser le retour à des nostalgies nationalistes dépassées, elle ne peut refuser sa solidarité et doit permettre que ceux qui se ressemblent se rassemblent, selon la formule de Willy Brandt. La renaissance de l'Europe, amorcée en 1950, ne peut être détournée de son sens profond.

Il n'existe qu'une voie pour assurer l'intégration de l'Europe : celle de Robert Schuman et de Jean Monnet. Le renforcement et l'approfondissement de la Communauté doivent se poursuivre. Elle a démontré que la richesse de la diversité s'accommode parfaitement d'une union économique et sociale renforcée. Une Communauté plus forte, dotée d'institutions fédérales et démocratiques, et d'une monnaie unique, fondement de nouvelles structures de paix en Europe : tel est l'édifice que nous devons bâtir. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions partager notre prospérité avec l'autre Europe, si longtemps baïllonnée, ainsi qu'avec le reste du monde.



### Sommaire

- 2 Presse et médias
- 3 Initiative belge
- 4 Allemagne
- 5 Libre circulation
- 6 Objectif 92
- 10 Glasgow  
Tourisme
- 11 Au jour le jour
- 11-12 L'Europe se  
régionalise



Message de Monsieur  
Karel Van Miert,  
Membre de la Commission  
des Communautés Européennes



## 1993: LES MEDIAS DANS TOUS LEURS ETATS...

A l'aube de l'Europe sans frontières, et à la lumière de l'évolution fulgurante des technologies de production et de diffusion, les médias en pleine mutation se voient contraints de relever un défi d'ordre économique mais aussi culturel. Que sont ces médias, que deviendront-ils en 1993 et quelle influence exercent-ils sur nous Européens ? Autant de questions auxquelles ont tenté de répondre plusieurs spécialistes réunis le 20 mars dernier à Bruxelles à l'occasion d'un Colloque organisé par la Maison de l'Europe et le Bureau en Belgique de la Commission.

Dans notre société, le secteur de l'audiovisuel est omniprésent et la télévision, en particulier, est devenue au fil des ans une réalité incontournable. Il est évident, rappelle Monsieur Dondelinger que la Commission ne pouvait rester insensible à ce phénomène et qu'elle devait „entrer dans la voie de l'élaboration de cadres de ce que pourrait être l'Europe de l'audiovisuel". Encore fallait-il, bien sûr, qu'elle puisse intervenir dans les limites de ses compétences... Le Traité de Rome ne lui ayant pas donné de compétence directe en matière culturelle, c'est sur le terrain économique que la

Commission a décidé d'agir, sur base des dispositions garantissant la libre circulation des services en même temps que celle des marchandises, des capitaux et des travailleurs. Ainsi la Directive „télévision sans frontières" (considérée comme un premier pas insuffisant mais nécessaire par le Parlement, comme l'a souligné M. Barzanti) a-t-elle consacré la coexistence de la télévision publique et privée, notamment en réglementant le temps de publicité sur antenne. Outre l'élimination des obstacles juridiques à la naissance d'un grand marché de l'audiovisuel, la Commission a également veillé à faire appliquer par les Douze des normes techniques communes. Parmi elles, la norme de production et de diffusion „HDTV" (télévision à haute définition) retenue voici un an par la Communauté comme le standard européen même s'il n'est pas encore exploité. Pour M. Dondelinger, si les Européens relèvent le défi de la technologie, ils auront un rôle à jouer sur le plan mondial.

L'autre bataille à mener se situe plus sur le plan culturel. Dans le marché commun de l'audiovisuel, les productions européennes doivent être vivantes et dynamiques, être le reflet de notre individualité face aux marchés étrangers, comme l'a fait remarquer M. Goossens de la BRT. La Commission des CE a, d'ailleurs, proposé, lancé ou soutenu diverses initiatives visant la production et la promotion des produits audiovisuels

européens. Le programme MEDIA 92 incite, entre autres, les producteurs à agir dans des domaines périphériques de la production en instaurant par exemple des concours de scénarios ou accordant des aides pour le doublage et le sous-titrage de programmes ... Autre initiative : les programmes EUREKA Audiovisuel qui encouragent la production d'œuvres qui ont certaines qualités supplémentaires, par exemple, l'utilisation de la haute définition ...

Devant cette explosion des médias audiovisuels, devant la part envahissante que prennent les nouveaux médias tels que le minitel, on peut se poser plusieurs questions : le consommateur d'informations ne risque-t-il pas d'être „chloroformé" par un excès d'images ou d'être désemparé à force de se voir bombardé d'informations ? Les médias de masse sont-ils synonymes de médias de profit ? L'audiovisuel ne constitue-t-il pas un danger pour la culture de l'écrit ? Le recul de la lecture (apprentissage en profondeur) au profit de l'image (simulation souvent superficielle) ne creusera-t-il pas le fossé qui existe entre ceux qui sont déjà

### LA JOURNEE MONDIALE POESIE - ENFANCE

La Journée Mondiale Poésie - Enfance, qui s'est déroulée le 21 mars dernier, fut placée sous le signe du Canard Joyeux à la recherche de la bonne nouvelle. L'objectif principal de l'action fut de sensibiliser les enfants de la Communauté à la réalisation de la „Grande Patrie Européenne".

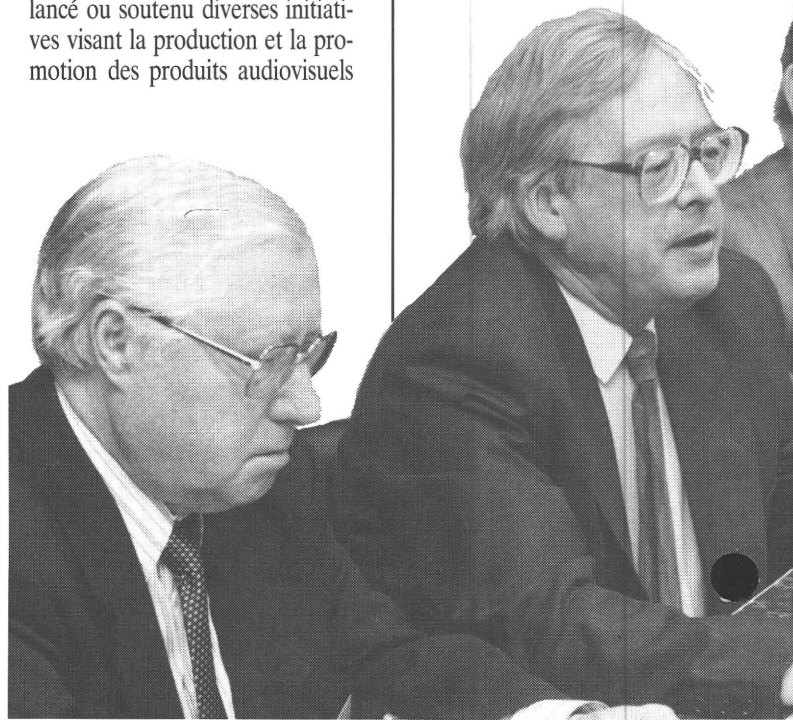
A cette occasion, un concours de poésie destiné aux écoles primaires a été mis sur pied donnant, aux enfants, l'occasion de s'exprimer en toute liberté. Voici un extrait de l'œuvre de la lauréate francophone qui, comme le lauréat néerlandophone, aura la chance unique de visiter Moscou :

#### LE MUR ET L'OISEAU

*Un petit oiseau a voulu  
En volant, franchir la muraille.  
Personne, jamais, ne l'a revu,  
Il s'est heurté à la mitraille.*

Cindy SAUVAGE  
11 ans

De g. à dr. : MM. J. Poorterman, Maison de l'Europe; J. Dondelinger, Membre de la Commission; P. Collowald, ancien Directeur Général au Parlement Européen; R. Wangermée, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Ont également participé à cette journée, présidée par M. A. Coppé, MM. G. Fauconnier, KUL; J.-M. Nobre Correia, ULB; L. Moulin, Collège d'Europe; C. Goossens, Administrateur Général BRT; R. De Ceuster, Directeur Général Agence Belga; X. Mabile, Directeur Général du CRISP; M. Piccarolo, Directeur à la DG X et R. Barzanti, Président de la Commission médias du Parlement Européen.



riches en connaissances (et pour qui les divers médias sont une source supplémentaire de savoir) et les autres (qui se contentent de l'audiovisuel)? Des pistes de réflexion proposées, entre autres, par le professeur Fauconnier de la K.U.L.



## L'AVENIR DE LA COMMUNAUTE - KOHL A LA COMMISSION

„Dans cinq ans, il sera tout à fait évident que cette union allemande signifiera une poussée et non un déclin pour la Communauté” a déclaré le Chancelier allemand Helmut Kohl, à l'issue de sa visite à la Commission des Communautés européennes le

vendredi 23 mars 1990. Le Chancelier a tenu à rassurer ses partenaires en affirmant que l'Allemagne restera le moteur de l'Union économique et monétaire.

A cet égard, il a rappelé les mots de Konrad Adenauer : „L'unité allemande n'est possible que sous un toit européen” et a souligné que „le processus qui se déroule à l'heure actuelle en Allemagne doit se faire en coopération très étroite avec la Communauté, avec la Commission européenne”.

Il s'est déclaré partisan d'une accélération du rythme des travaux de la conférence intergouvernementale des Douze pour préparer l'Union économique et monétaire. Mais il est hors de question, a-t-il insisté, de modifier le calendrier prévu lors du Sommet de Strasbourg du mois de décembre 1989.

Helmut Kohl a souhaité enfin que l'issue de ces négociations permette l'intégration de la RDA avant le 1er janvier 1993, date de l'entrée en vigueur du marché intérieur.

### Initiative belge

„Approfondissons la construction communautaire et évitons de diluer notre intégration pour n'en faire plus qu'une simple coopération” a déclaré de son côté Wilfried Martens au cours de sa conférence de presse le 21 mars 1990.

Cet appel au renforcement de la Communauté vise principalement certains milieux politiques et économiques européens qui, ces dernières semaines, ont manifesté un intérêt décroissant pour le processus de construction européenne.

„Il est plus que jamais nécessaire de mener une véritable politique étrangère commune” a déclaré, le même jour, M. Eyskens, ministre belge des Affaires étrangères, lors de sa conférence devant le CPES (Centre européen d'études politiques) à Bruxelles.

Le nouveau paysage politique demande une nouvelle approche de la coopération politique européenne. Suite aux bouleversements en Europe de l'Est et plus particulièrement en Allemagne, le



Le 6 avril dernier, 1.000 jours nous séparaient encore de l'avènement du marché unique au 1er janvier 1993. Le motif ci-dessus illustre clairement le compte à rebours qui a désormais commencé.

gouvernement belge a pris l'initiative d'une relance de la construction communautaire.

### Renforcer les institutions

„Une Europe plus intensive pour une Europe plus extensive”, telle pourrait être la devise résumant la position belge sur l'Europe, que M. Eyskens défend actuellement auprès de ses homologues européens. Dans son memorandum, il considère que la Communauté doit apparaître comme un acteur politique majeur dans l'Europe de demain. Et pour garder sa crédibilité sur la scène extérieure, elle doit éliminer les craintes et dissensions internes. C'est dans cette perspective qu'il faut, au sein de la Communauté, plus d'efficacité, de démocratie et de cohérence politique.

La majorité qualifiée au Conseil, l'instauration de la procédure de coopération avec le Parlement européen et les pouvoirs d'exécution accrus de la Commission constituent les leviers qui sont à l'origine de l'Acte Unique. En clair, les propositions de M. Eyskens sont :

- Pour un plus grand dynamisme du Conseil, la majorité qualifiée doit devenir la règle pour toutes les décisions prises dans les domaines couverts par les Traités européens, excepté pour les dispositions fondamentales telles les modifications du Traité, les nouvelles adhésions.
- Le renforcement du pouvoir d'exécution de la Commission s'avère indispensable. Le Président de la Commission devrait être élu par le Parlement européen, à la majorité absolue des membres qui le composent, sur base d'une candidature présentée par le Conseil.

*Aimez-vous la vie ? Prendre un petit verre et fumer une cigarette ? Attention, le cancer nous guette !*

*Chaque année 26.821 personnes meurent d'un cancer en Belgique : ne soyez pas l'une d'entre elles.*

*Ménagez votre corps et respectez les 10 commandements du CODE EUROPEEN CONTRE LE CANCER :*

#### • CERTAINS CANCERS PEUVENT ETRE EVITES :

- 1 Ne fumez pas.
- 2 Modérez votre consommation de boissons alcoolisées.
- 3 Evitez les expositions excessives au soleil.
- 4 Respectez les consignes professionnelles de sécurité.

#### • LES RISQUES DE CERTAINS CANCERS PEUVENT ETRE LIMITES :

- 5 Consommez fréquemment des fruits et des légumes frais et des aliments riches en fibres.
- 6 Evitez l'excès de poids.

#### • UN PLUS GRAND NOMBRE DE CANCERS SERONT GUERIS S'ILS SONT DETECTES PLUS TOT :

- 7 Consultez un médecin en cas d'évolution anormale.
- 8 Consultez un médecin en cas de troubles persistants.

- Pour les femmes :

  9. Faites pratiquer régulièrement un frottis vaginal.
  10. Surveillez vos seins régulièrement.

Objectif du programme „L'Europe contre le cancer” : une réduction d'au moins 15 % des décès par cancer d'ici l'an 2000.



## BELGIQUE

**Pôle européen de développement** – La Belgique, la France et le Luxembourg ont décidé la création d'un Collège européen de technologie. Son objectif est de coordonner des actions de reconversion et de recherche, d'innovation et de transfert au niveau de l'enseignement supérieur et des établissements de formation professionnelle dans le cadre du Pôle européen de développement organisé au carrefour des frontières belge, française et luxembourgeoise (son but est la création de 8.000 emplois en dix ans). Côté belge, l'organisme-support des actions qui seront entreprises par le Collège existe déjà : un groupe enseignement-formation-recherche a été spécialement mis sur pied au sein de Promemploi.

**Aide à l'industrie** – La Commission a autorisé l'octroi d'une aide évaluée à 3,36 milliards de FB à l'industrie houillère de Belgique pour l'année 1990 dans le cadre du plan de restructuration de cette industrie au niveau communautaire qui doit aboutir à la fermeture des infrastructures d'extraction de houille fin 1992.

**Une „Expo 58” à Bruxelles en 1993 ?** – Depuis 2 ans une ASBL belge travaille sur ce projet qui se déroulerait de juin à septembre 1993 sur le plateau du Heysel pour marquer l'événement de la création du grand marché européen. Le projet, qui a pour ambition de mettre les institutions européennes à portée des citoyens afin de les rendre moins abstraites, porte le nom d'EUREXPO '93. Il s'agirait d'une vitrine de la technologie, de la culture et des régions qui composent l'Europe. L'analogie avec l'Expo 58 reposant sur l'idée d'une présidence assurée de semaine en semaine par chacun des 12 Etats qui composent la Communauté.

**TUBEMEUSE : aide d'Etat illicite** – 12 milliards de FB : tel est le montant de l'aide d'Etat que la Belgique avait accordé au début des années 80 à l'entreprise sidérurgique TUBEMEUSE. En rejetant le recours introduit par la Belgique pour obtenir l'annulation de la décision de la Commission qui avait jugé cette aide illégale au nom du traité CEE, la Cour de Justice

• • •

• Afin de garantir une meilleure exécution des arrêts de la Cour de Justice, il faut trouver des nouveaux moyens à inscrire, si nécessaire, dans le Traité.

• M. Eyskens souligne dans son mémorandum que pour accroître le caractère démocratique de la Communauté européenne, il faut renforcer les pouvoirs du Parlement et cela essentiellement dans le domaine législatif.

• D'autres mesures sont aussi à prendre afin d'encourager le Parlement européen à mettre sur pied une procédure uniforme pour les élections européennes et afin d'accorder le droit de vote aux élections municipales aux ressortissants de la Communauté, à condition qu'ils remplissent certaines conditions de résidence.

• Il souhaite, en outre, que le principe de la subsidiarité soit inscrit formellement dans le Traité.

• Il faudrait inscrire les dispositions relatives aux droits de l'homme dans le Traité et il serait bon que la Communauté, comme telle, adhère à la Convention des droits de l'homme.

• Il est impératif d'accélérer les négociations relatives à l'Union économique et monétaire.

La Conférence intergouvernementale convoquée pour la fin de l'année 1990 doit être soumise à un calendrier précis afin qu'un avant-projet de modification du Traité puisse constituer la base de négociations.

## LES DEUX ALLEMAGNE ET LA COHESION EUROPEENNE

Contre toute attente, alors que la victoire SPD (sociaux-démocrates) était considérée comme acquise à la veille des premières élections démocratiques en RDA, la CDU (chrétiens-démocrates) a remporté haut la

main ce premier scrutin. L'éclatante victoire du parti de M. Lothar de Maizière – et du Chancelier Helmut Kohl alors même que se profilent les élections de décembre en RFA – exprime de façon évidente la volonté des Allemands de l'Est de conduire à terme et ce, dans les plus brefs délais, le processus de réunification des deux Allemagne. Les événements se bousculent depuis la chute du Mur de Berlin. A peine envisagée en novembre, la réunification est aujourd'hui bel et bien à l'ordre du jour. Il reste à préciser quand et comment elle se fera. Car l'euphorie du lendemain des élections cède la place à la réflexion sur les difficultés concrètes que va engendrer la naissance de l'Allemagne unifiée. Lors de la rencontre des Argentiers des Douze à Ashford Castle les 31 mars et 1er avril 1990, le gouver-

interallemande sur celle des Douze qui s'esquisse ? Comment intégrer la RDA au sein de la Communauté dans un cadre unifié ? Comment renforcer les institutions politiques des Douze ? s'assurer qu'elles ne volent pas en éclats ? Quel sera le coût de la réunification ? Telles sont les questions qui viennent à l'esprit et à propos desquelles les éminences grises européennes réfléchissent. Au Parlement européen, une commission spéciale s'est constituée afin d'étudier l'impact du processus d'unification allemande sur la Communauté. Au sein de la Commission, des réunions spéciales sur le même sujet se sont déroulées avant le Sommet de Dublin. Le Chancelier ouest-allemand a assisté à l'une de cel-



neur de la Bundesbank, Karl-Otto Pöhl a développé le plan d'union monétaire interallemande. Le taux de change sera non pas la parité de un pour un comme l'avait promis M. Kohl, mais de un Deutsche mark pour deux marks-Est.

**Mobilisation des instances communautaires**

Quelle sera l'incidence de l'union économique et monétaire

les-ci le 23 mars 1990 à Bruxelles. Quelques jours auparavant, le Commissaire européen Karel Van Miert s'était fait le porte-parole des craintes de plusieurs Etats membres dans un entretien au „Morgen”, exprimant l'inquiétude de se voir exclus d'un processus capable de remettre en cause années de construction européenne si le respect de l'esprit communautaire vient à être mis en question. Tant au cours de

cette visite qu'à l'émission „L'heure de vérité” sur la chaîne française Antenne 2, Helmut Kohl a tenu des propos rassurants : „pas de quatrième Reich de remilitarisation”. Les partenaires européens seront associés au processus; dans la foulée, il n'a pas manqué de plaider pour la construction rapide des „Etats-Unis d'Europe”, car l'union politique redonnera à l'Europe son influence dans le monde.

#### Le poids du passé

Si la réunification allemande pose des défis à la construction européenne, l'équilibre issu de la seconde guerre mondiale se trouve aussi ébranlé. A cet égard, la question de la reconnaissance formelle de la frontière occidentale de la Pologne demeure posée. La réflexion sur le problème frontalier renvoie directement à celle de la sécurité européenne et de l'équilibre entre les deux „blocs”. Plus fondamentalement, c'est la nature même des alliances (OTAN et Pacte de Varsovie) qui est sans doute appelée à se modifier. Ainsi que l'a souligné le ministre des Affaires étrangères Hans Dietrich Genscher devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, les alliances vont avoir „une fonction de direction politique particulièrement importante sans pour autant être dissoutes à terme. Il est peut-être temps d'envisager un „système commun de sécurité collective”. Diverses réunions sont prévues : celles entre les deux Etats allemands et les quatre puissances garantes du statu quo (formule „deux plus quatre”), celles entre les Douze, et la Conférence sur la Sécurité et la Coopération. Elles marqueront certainement de leur empreinte la future architecture de l'Europe.

## LIBRE CIRCULATION: BRISER LES ENTRAVES

La Commission s'est engagée à mettre fin à certaines pratiques abusives des administrations nationales dans le domaine de la libre circulation.

#### A la retraite

Pour les retraités, le droit communautaire reste muet quant au droit de demeurer dans un Etat membre autre que celui où ils ont exercé leur activité. Un ressortissant a le droit de s'installer dans un autre pays de la Communauté au moment de sa retraite s'il satisfait aux conditions posées par la législation nationale en vigueur dans cet Etat.

La Commission a fait des propositions afin d'accorder à ces catégories de la population, encore en dehors du champ d'application du droit communautaire en ce domaine, le droit de séjour dans un autre pays de la Communauté. A cet égard, la Commission a soumis le 26 juin 1989 au Conseil trois propositions de directives relatives au droit de séjour, respectivement, des étudiants, des travailleurs salariés et non salariés ayant cessé leur activité professionnelle et des autres ressortissants communautaires qui ne sont pas encore couverts par un droit de séjour communautaire. Ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité économique et social le 18 octobre. Après avis du Parlement le 13 décembre, le Conseil, lors de sa session du 21 et 22 décembre, a dégagé un accord politique sur le contenu des trois directives.

#### Voitures

Un autre type d'entrave à l'achèvement du marché intérieur apparaît également en matière d'importation de voitures provenant d'autres Etats membres. La délivrance d'un document attestant que le véhicule est conforme à un type homologué

dans le pays d'importation (certificat de conformité) est indispensable pour l'immatriculation du véhicule dans l'Etat membre d'importation, afin que cet Etat connaisse les caractéristiques techniques du véhicule importé. Si les prescriptions qui fixent ces caractéristiques tendent à l'harmonisation sur le plan communautaire, la circulation des véhicules reste néanmoins entravée par les différences de réglementations et de normes applicables entre les Etats membres. Les règles et normes nationales sont incontestablement utiles dans la mesure où elles garantissent un niveau minimal de sécurité des produits pour le consommateur et l'environnement. Elles servent malheureusement parfois aussi de prétexte pour protéger le marché national contre les produits d'autres Etats soumis à des normes différentes. Les voitures doivent notamment être adaptées pour satisfaire aux critères de tel ou tel pays. C'est ainsi qu'en France, par exemple, les autorités exigent que le poids du véhicule soit mentionné sur une plaque scellée dans la carrosserie. Cette position pourrait être compatible avec les articles 30 et 36 du Traité CEE à condition qu'elle s'applique tant aux véhicules à importer directement en France, qu'aux véhicules nationaux.

Une autre exigence des autorités françaises selon laquelle la plaque doit être du même métal que celle scellée dans la carrosserie des voitures françaises constitue, par contre, une violation des articles 30 et 36 du Traité CEE. En 1986, la Cour de Justice rendit un arrêt en ce sens, dénonçant cette démarche comme contraire au principe de proportionnalité.

La Commission prendra incessamment position afin de décourager ces abus, encore nombreux dans de multiples domaines, qui pénalisent les tentatives d'exercer une activité à l'échelon européen.

•••

des CE met aujourd'hui la Belgique dans l'obligation de rembourser cette somme.

**Développement régional** - La Région wallonne coordonnera 2 des 18 projets du Centre européen de développement régional. Il s'agit du tunnel transmanche et des céramiques de pointe.

**Accord Sabena/KLM/British Airways : infraction ?** - Sabena World Airlines, la nouvelle compagnie aérienne, créée par Sabena, la KLM et British Airways, constitue, à priori, pour la Commission, une infraction au vu des règles de concurrence en vigueur dans la Communauté. L'exécutif européen devrait trancher cette question le mois prochain.

## TELECOMMUNICATIONS

**PTT européennes sanctionnées** - Les PTT nationales européennes regroupées au sein de la Conférence européenne des Administrations des Postes et Télécommunications (CEPT) ne pourront plus appliquer leur système de taxes relatif à toute location de circuits de télécommunications à des opérateurs privés. La fixation des prix et des modalités d'accès aux circuits, telle que pratiquée par la CEPT, a été considérée par la Commission comme une pratique commerciale restrictive entravant le libre jeu de la concurrence. C'est la première fois que l'organe exécutif européen prend une décision à l'encontre de la CEPT.

**TVHD** - Appelé „VISION 1.250”, le premier Groupement européen d'intérêt économique (GEIE) en matière de TVHD (télévision haute définition) est sur le point d'être mis en place par les industriels européens. Il fournira aux chaînes de télévision et aux producteurs de films européens les moyens de produire et de diffuser leurs œuvres selon la norme européenne de TVHD qui offre l'avantage d'être compatible avec le parc de téléviseurs existant, contrairement à la norme japonaise. Il en sera largement question lors du 125e anniversaire de l'Union Internationale des Télécommunications (U.I.T.) ce mois-ci à l'occasion duquel la TVHD européenne sera présentée.  
Renseignements : U.I.T., Place des Nations, CH-1211 Genève 20.  
Tél. : (4122) 30 51 11.

VERS  
UNE COMMUNAUTE  
VRAIMENT  
DEMOCRATIQUE

PAR SIR FRED CATHERWOOD,  
DEPUTE AU PARLEMENT  
EUROPEEN

**D**ans le monde entier, les idéaux de la démocratie parlementaire avancent à pas de géant. Partout, les gens se détournent des dirigeants autoritaires pour exiger des gouvernements responsables devant le peuple.

Mais la Communauté n'a pas encore tiré, dans ses propres institutions, les leçons pratiques de l'expérience longue et difficile de chaque Etat membre. L'exécutif (la Commission européenne) n'est pas élu et, bien qu'il ait les fonctions d'initiative et de gestion d'un gouvernement, ses pouvoirs sont strictement limités. Il existe bien un Parlement élu, directement responsable devant les citoyens d'Europe, mais ses pouvoirs sont encore plus maigres. Il faut donc au moins que le président de la Commission soit élu.

Le Conseil (des ministres des Douze) n'a d'équivalent dans aucune constitution démocratique. Il tient toutes ses réunions à huis clos et ne fournit au public que le minimum d'explications sur ses décisions; s'il était un vrai gouvernement, il présenterait ses propres propositions et les défendrait devant le Parlement européen. Mais le Traité (CEE) ne lui permet pas de formuler des propositions, seulement d'accepter ou de rejeter celles des autres. Dans la Communauté européenne, le Conseil est plutôt „l'homme invisible” dont les négociations compliquées débouchent sur des propositions de compromis inapplicables, que l'opinion publique met sur le compte des „eurocrates de Bruxelles”.

Je doute que l'on puisse édifier l'union économique et monétaire à partir de cette structure bancalée. Même si le système musclé de prise de décision de l'union économique et monétaire peut apparaître indispensable pour obtenir la libre circulation totale des marchandises, des services et des capitaux, cela ne marchera jamais sans un soutien démocratique authentique. On justifie la présence d'un élément jugé superflu dans les autres constitutions démocratiques par le fait que l'application des „lois” communautaires exige l'appui des gouvernements nationaux; les ministres doivent donc rendre des comptes aux parlements nationaux pour ce qu'ils font en leur nom. Mais maintenant que la Communauté fait de réels progrès, ce système ne fonctionne plus. La plupart des gouvernements n'ont soumis à leur parlement que quelques-unes des „lois 1992” adoptées par le Conseil. Et ceux des parlements qui ont voté ces lois ont un sentiment de malaise: les ministres leur présentent des textes dont ils ont été peu informés, mais qu'ils ne peuvent pas modifier parce qu'ils sont le produit de compromis au sein du Conseil, impossibles à démêler.

La formule actuelle a pu marcher pendant les années d'euroclérose, mais elle est incapable de porter les grands changements dont nous avons besoin à présent. Il nous faut un large débat démocratique non seulement au Parlement européen, mais aussi dans les parlements nationaux. Bien sûr, nous expliquons à nos collègues des parlements nationaux en quoi consiste „1992” et pourquoi nous devons avoir une union économique et monétaire. Mais cela se situe loin de leurs préoccupations politiques quotidiennes. Pour être convaincus, ils doivent participer pleinement au débat, se sentir eux aussi responsables de la réussite de l'Europe et considérer les perspectives peu encourageantes d'un échec au cas où nous ne pourrions pas nous mettre d'accord.

C'est pourquoi je crois qu'il faut au Parlement européen une seconde chambre composée au début de députés des parlementaires nationaux. Etant donné le peu de temps qu'ils auraient, ils voudraient sans doute se limiter à quelques dossiers jugés politiquement sensibles ou importants; c'est justement là que nous avons besoin de leur aide. Ainsi, les parlements nationaux ne devraient plus attendre que les ministres arrivent avec des „lois” toutes faites; ils pourraient exprimer leur point de

OBJECTIF 92  
PERSPEKTIVE 1992  
TARGET 92  
OBJETIVO 92  
OBIETTIVO '92  
DOELSTELLING '92  
OBJECTIVO 92  
ΣΤΟΧΟΣ 92  
PERSPEKTIV 1992

vue avant que les ministres ne se mettent à négocier. Et lorsque le Conseil aurait décidé, les ministres pourraient présenter les „lois” plus sereinement à leurs parlements nationaux. Finalement, à mesure que les parlements des Douze s'impliqueraient davantage, „l'homme invisible” pourrait s'effacer et des personnalités élues par les parlements nationaux prendraient la relève. Nous irions alors vers une Communauté vraiment démocratique. ▲

## DECISIONS

### MARCHES PUBLICS : L'OUVERTURE CONTINUE

**L**es ministres des Douze se sont mis d'accord, le 22 février 1990, en attendant un dernier examen du Parlement européen, sur une directive („loi européenne”) visant à intégrer dans le grand marché ces quatre secteurs: transports, télécommunications, énergie, eau

actuellement, ils sont exclus des mesures communautaires d'ouverture des marchés publics en raison de leurs liens étroits avec l'Etat dans la plupart des pays membres. La directive s'appliquera seulement aux marchés publics dépassant une valeur de 5 millions d'écus pour les travaux (1 écu = 6,92 FF ou 42,6 Bfr.), 400.000 écus pour les fournitures en général et 600.000 écus pour les fournitures de télécommunications; au-dessous de ces seuils, ces secteurs pourront rester réservés aux entreprises nationales. En pratique, la directive portera à la fois sur les marchés passés par une autorité publique et sur ceux des organismes privés ayant des droits spéciaux accordés par un Etat. Par ailleurs, le texte exclut les transports aériens et maritimes, où l'ouverture à la concurrence s'est déjà faite par d'autres moyens. Quant aux offres de fournitures provenant de pays extérieurs à la Communauté, les autorités pourront les refuser si la part étrangère dépasse 50 % en valeur; elles devront en tout cas donner la préférence à une offre communautaire si l'écart de prix ne va pas au-delà de 3 %.

## INITIATIVES

### ALLEMAGNE : UN SOMMET A DOUZE A PREPARER

**L**e 28 avril 1990, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Douze se retrouveront à Dublin pour une réunion „informelle” extraordinaire consacrée à l'unification allemande. La présidence irlandaise du Conseil des Ministres l'a annoncé le 22 février 1990. Pour préparer ce sommet, la Commission européenne a entrepris de mettre au point deux documents. Le premier portera sur les effets de l'unification allemande sur la Communauté européenne: il comprendra lui-même deux études; l'une, intéressant l'impact sur les politiques communautaires – projet „1992”, politiques agricole, régionale et sociale, environnement, technologie –, est réalisé par un groupe de commissaires européens, animé par Martin Bangemann, responsable du marché intérieur; l'autre se concentre sur les implications de l'union économique et

monétaire des Douze, dont la première phase démarre le 1er juillet 1990; elle est dirigée par Henning C. Christophersen, commissaire aux affaires économiques. Le second document de la Commission vise la politique de l'Europe des Douze vis-à-vis des pays d'Europe centrale et orientale; il est préparé par Frans Andriessen, commissaire aux relations extérieures. Le président Delors coordonne l'ensemble des travaux. Pour lui, „le travail de la Commission consiste ... à raisonner ... par analogie avec ce qu'elle aurait fait si elle était en face d'une nouvelle adhésion”.

### L'EFFET 1992 PLUS FORT QUE PREVU

**C**ette année, les industriels européens ont l'intention d'accroître leurs investissements de 10 %, inflation déduite, soit encore plus que la proportion record de 9 % constatée en 1989. C'est ce que révèlent les résultats, publiés à la mi-février 1990, d'enquêtes effectuées fin 1989 par la Commission européenne. La tendance à investir massivement touche tous les grands secteurs industriels; dans chacun des douze pays, les chefs d'entreprise entendent augmenter leur production en 1990. Les préparatifs du grand marché et la confiance suscitée par les progrès du „projet 1992” y sont pour quelque chose. Ce qui a fait dire au commissaire européen Frans Andriessen – à Washington le 23 février 1990 – que le „rapport Cecchini” sur les effets du marché sans frontières avait sous-estimé l'impact de la confiance et des investissements. La croissance économique a atteint 3,8 % en 1988, son plus haut niveau depuis 1976, et 3,4 % en 1989 – le rapport indiquait une fourchette de 2,5 à 5,7 % après 1997; l'emploi s'est accru de 1,5 % en 1988 et en 1989; 5,5 millions d'emplois nouveaux auront été créés durant la période 1988-1990 – plus que les 2,3 millions envisagés par le rapport.

## EN BREF

- Les ministres des Douze ont adopté définitivement, le 22 février 1990, le règlement européen supprimant la formalité de l'avis de passage à partir du 1er juillet 1990 pour les transports de marchandises entre pays de la Communauté.

- Le ministre belge des Finances a annoncé, le 2 mars 1990, la suppression immédiate du système de double marché des changes en vigueur dans l'union économique belgo-luxembourgeoise depuis 1955. Cette mesure, décidée d'un commun accord par Bruxelles et Luxembourg, va faciliter la réalisation de l'union économique et monétaire européenne. En effet, l'existence d'un marché réglementé des changes impliquait un contrôle des mouvements de devises avec les autres pays européens.

- Pour empêcher les trafiquants de drogue et autres criminels de „blanchir” leur argent facilement grâce à la libre circulation des capitaux, en vigueur à partir du 1er juillet 1990, la Commission européenne a proposé aux Douze, le 12 février 1990, une „loi” limitant le secret bancaire. Selon la proposition, les banques devraient signaler aux autorités nationales toute opération suspecte; les sanctions resteraient du ressort des Etats.

- Les ministres de l'Agriculture des Douze ont à présent sur leur table 51 propositions destinées à supprimer les frontières dans le domaine de la libre circulation des animaux et des produits animaux. D'après un bilan établi mi-février 1990 par la Commission européenne, celle-ci ne doit plus présenter qu'une seule proposition dans ce secteur.

- Christiane Scrivener, commissaire européenne chargée de la fiscalité, a demandé instamment aux ministres des Finances des Dou-

ze, le 12 février 1990, d'adopter rapidement trois propositions de „lois européennes” qui permettraient d'éliminer le risque de double imposition des entreprises dans le grand marché. Les Douze n'ont pas fixé de rendez-vous précis.

- Le nouveau ministre danois de l'Industrie, Mme Lundholt, a décidé d'arrêter prématurément la campagne d'information sur „1992”, lancée par le gouvernement voici un an. Selon le ministre, cette campagne est arrivée trop tard, les entreprises et les organismes professionnels ayant déjà trouvé d'autres sources d'information. Les quelque 3,5 millions d'écus de fonds publics restant ainsi inutilisés serviront à aider les entreprises danoises à s'adapter à la normalisation européenne.

- La municipalité de Bruxelles, l'université libre de Bruxelles (ULB) et la chambre de commerce de la ville ont créé, le 1er février 1990, une Fondation bruxelloise pour l'apprentissage des neuf langues de la Communauté européenne – en abrégé : Fondation 9. But de l'opération : répondre à la demande de formation en langues que les institutions traditionnelles ne peuvent pas satisfaire. Du recyclage aux cours intensifs, le „sur mesure” sera la règle.

- 71 % des Européens s'attendent à ce que l'arrivée du grand marché dans le secteur de l'énergie entraîne l'adoption de normes communes de protection de l'environnement. C'est ce que révèle un sondage réalisé en novembre 1989 pour la Commission européenne et dont les résultats ont été publiés fin février 1990. Pour les sondés, les autres effets attendus du marché unique de l'énergie sont : des normes techniques identiques pour les appareils ménagers (59 %); une électricité mieux distribuée à travers la Communauté (51 %) et un prix de l'essence unique dans toute l'Europe des Douze (44 %).

- La Bulgarie souhaite, à terme, pouvoir accéder au marché de l'Europe des Douze dans les mêmes conditions que les pays de l'association européenne de libre-échange (AELE : Suède, Norvège, Finlande, Islande, Suisse, Autriche). Le gouvernement de Sofia l'a indiqué à la mi-février dans un rapport destiné au groupe des vingt-quatre pays occidentaux – dont les Douze – ayant entrepris d'aider l'Europe centrale et orientale.

## SUR L'AIR DE 1992

**L**a musique et le grand marché semblent faire bon ménage. L'Office irlandais de formation professionnelle FAS a réalisé une vidéo contenant entre autres une chanson „rap” sur le thème de 1992; le tout est disponible en anglais et en français au prix de 65 écus (1 écu = 6,92 FF ou 42,6 Bfr.) auprès de FAS – Training and Employment Authority, 27-33 Upper Baggot Street, Dublin 4. Quant à Ray Davies, leader du groupe anglais les „Kinks”, il a mis l'une de ses chansons au goût de l'Europe sans frontières sous le titre „Down all the days to 1992” („Dans les jours qui nous séparent de 1992”). En voici un extrait :  
„Bonsoir, my little señorita,  
c'est magnifique  
Au revoir, my little Fräulein baby,  
it's so tragique  
Achtung, parlez-vous Inglese,  
bon appétit  
Jawohl. Mambo italiano,  
ça va, O.K. I'm on my way”.

## VU DE L'EXTERIEUR

### PRAGUE PENSE A L'ADHESION

**L'**objectif à long terme de la Tchécoslovaquie, c'est de devenir membre de la Communauté européenne; le ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, Jiri Dienstbier, l'a reconnu lors d'une conférence de presse organisée à Bruxelles, le 2 mars 1990, à l'occasion de sa visite à la Commission européenne. Il s'est concentré sur la

préparation d'un accord aussi large que possible avec la Communauté. Le gouvernement de Prague souhaite „réintégrer l'Europe” et développer le commerce avec la Communauté; pour cela, il demande à participer aux travaux des organismes communautaires qui préparent les normes techniques du grand marché. La Tchécoslovaquie voudrait aussi coopérer dans le domaine de la télévision à haute définition et, à plus long terme, prendre part aux programmes communautaires de recherche technologique et d'échanges dans le domaine de l'éducation.

### LA NORVEGE BIENTOT CANDIDATE ?

**L'**idée d'une adhésion à la Communauté européenne fait recette en Norvège. Les résultats d'un sondage, publiés à la mi-février 1990, donnent 43 % de „pour” et 33 % de „contre”. L'opinion norvégienne restait beaucoup plus réservée jusqu'ici. Dans le même sens, le secrétaire général du parti travailliste n'exclut pas la possibilité d'une candidature de la Norvège avant 1993; quant au parti du progrès, il demande que son pays se porte candidat. En revanche, les associations d'agriculteurs reprochent au gouvernement d'adapter trop vite le pays aux règles communautaires.

### L'ANASE SE PASSIONNE POUR „1992”

**L**es pays de l'ANASE (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est : Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Philippines et Brunei) s'inquiètent des conséquences négatives que pourrait avoir „1992” sur leurs créances auprès de la Communauté européenne. Leurs ministres des Affaires étrangères l'ont expliqué à leurs collègues des Douze lors d'une réunion organisée en Malaisie les 16 et 17 février 1990. Les ministres des deux organisations ont décidé de faire étudier secteur par secteur l'impact du grand marché sur les échanges de l'ANASE avec la Communauté et sur les possibilités d'investissement des six pays asiatiques dans l'Europe des Douze.



## PME

### BEI : 4,2 MILLIARDS D'ECUS PRETES POUR DES INVESTISSEMENTS

**D**epuis deux ans, le volume des prêts accordés par la Banque européenne d'investissement (BEI) enregistre une forte croissance. En 1989, le total des prêts de la BEI a progressé de plus de 2 milliards d'écus pour atteindre 12,25 milliards d'écus, soit une augmentation de 20,40 % par rapport à l'année précédente. C'est le reflet d'un climat favorable aux investissements et des efforts déployés par la BEI pour faciliter leur financement. Cet accroissement se situe, pour une large part, dans la perspective du marché unique de 1992.

La Banque européenne d'investissement, dont la mission est de contribuer au développement équilibré de la Communauté, finance des projets de grande taille par des prêts individuels et des projets de dimension modeste, essentiellement ceux des petites et moyennes entreprises, par le biais de prêts globaux. Les prêts globaux sont accordés à des banques ou à des instituts de financement. Ceux-ci, opérant au niveau national ou régional, octroient, à partir de ces fonds, des crédits pour des investissements petits et moyens selon les critères d'intervention de la BEI.

En 1989, sur les 4,2 milliards d'écus prêtés pour des investissements dans l'industrie et les services, 2,4 milliards l'ont été sous forme de prêts globaux et 1,8 milliard sous forme de prêts individuels. Les crédits sur prêts globaux en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) ont connu un grand développement en 1989; 7.605 PME, dont plus de 60 % localisées dans les zones les moins développées de la Communauté, ont bénéficié d'un total de 2.013,80 millions d'écus. Près de 6.400 opérations, souvent de très petite dimension, ont concerné des entreprises employant moins de 50 salariés. En règle générale, la BEI ne finance pas plus de 50 % du coût d'investissement total d'un projet, ce qui s'applique également aux PME.

L'expérience favorable acquise en matière de prêts globaux a amené la BEI à étendre leur utilisation à d'autres objectifs : utilisation plus rationnelle de l'énergie, introduction ou développement de technologies avancées, protection de l'environnement.

Parallèlement à l'élargissement des domaines d'application des prêts globaux, les possibilités d'intervention ont été affinées. C'est ainsi que, ces dernières années, les financements sous forme de crédit-bail se sont intensifiés, ce type de financement répondant généralement au manque de fonds propres qui gêne souvent les petites entreprises.

Le cas échéant, selon les dispositions contractuelles qui régissent un prêt global, les intermédiaires peuvent aussi utiliser des fonds sur prêts globaux pour des prises de participation. Elles doivent, cependant, toujours avoir un caractère minoritaire et être destinées au financement de projets.

Plus récemment, la Banque a accordé des prêts globaux permettant de financer des initiatives transfrontalières situées dans un autre pays de la Communauté que le pays de l'intermédiaire, ce qui s'inscrit utilement dans l'optique du marché unique de 1993.

### EUROPARTENARIAT 90 : UN 'REMPLIN EUROPEEN POUR LES PME DU PAYS DE GALLES

**L'**objectif d'Europarténariat est de stimuler la coopération (commerciale, technique ou financière) entre entreprises situées dans des régions moins développées ou affectées par le déclin industriel et des entreprises d'autres Etats membres. A la veille du grand marché, il est important d'encourager ce type de coopération pour éviter que les PME restent sur le quai en 1993.

En 1988, la première opération Europarténariat a été lancée en Irlande. En 1989, c'est l'Andalousie qui avait été choisie. Cette année, les PME d'Europe se retrouveront au pays de Galles, les 14 et 15 juin, pour y rencontrer 171 firmes galloises représentant des secteurs de pointe de l'industrie manufacturière,

l'électronique, l'alimentation, la biotechnologie, la construction, les produits chimiques et pharmaceutiques, le textile, les plastiques, etc.

Les projets de ces 171 entreprises galloises ont été recensés dans un catalogue, disponible en anglais, français, allemand et espagnol.

Ce catalogue fait l'objet d'une large diffusion dans toute la Communauté européenne : chambres de commerce, conseillers d'entreprises, fédérations patronales, réseau BC-NET (Business Cooperation Network), centres d'entreprises et d'innovation, euro-info-centres.

Les entreprises non-communautaires (pays de l'Association européenne de libre-échange, par exemple) peuvent participer à l'Europarténariat. En 1991, Europarténariat aura lieu à Porto (Portugal).

### ARTISANAT : UNE CONFERENCE EUROPEENNE EN FRANCE

**A** la veille du grand marché intérieur, la direction générale XXIII de la Commission des Communautés européennes organise, les 12 et 13 octobre 1990, en Avignon (France), une Conférence européenne sur l'artisanat.

La Conférence abordera les thèmes suivants : la formation professionnelle initiale et continue (y compris les programmes d'échange d'artisans et d'apprentis), le droit d'établissement, l'accès aux nouveaux marchés...et, plus généralement, les perspectives de l'artisanat dans le contexte du marché unique.

Du 11 au 14 octobre 1990, se tiendra, parallèlement à la Conférence, une exposition des produits et des créations artisanales dans le secteur des métiers d'art (textile, verrerie et céramique, boiserie, ferronnerie, métaux précieux).

Les conclusions de cette Conférence européenne sur l'artisanat aideront la Commission des Communautés européennes à identifier les mesures appropriées à mettre en œuvre pour permettre aux entreprises artisanales de mieux répondre au défi de la dimension européenne au niveau communautaire.

## CITOYENS

**Formation professionnelle** - Le programme FORCE de formation continue s'est vu amendé par le Parlement qui le juge trop restrictif. Celui-ci voudrait le voir profiter à l'ensemble des travailleurs de la CE, qu'ils soient employés, indépendants, chômeurs ou ressortissants de pays tiers. Quant au budget de 88 millions d'écus, il devra être revu à la hausse, le commissaire en charge des Affaires sociales et de l'Emploi, Mme Papan-dreou, ayant accepté d'étendre le programme jusqu'en 1994.

**Sécurité des produits** - Les règles contenues dans la proposition de directive sur la sécurité des produits n'ont pas été jugées assez strictes par le Parlement européen qui souhaite maintenant voir remplacer la proposition de directive par un règlement plus contraignant, dont il demande l'application au plus tard pour le 1er janvier 1991.

**Personnes âgées** - La Commission a soumis au Conseil un

## GLASGOW 1990 CAPITALE CULTURELLE DE L'EUROPE.

„Pourquoi Glasgow” ? est la question qui est venue aux lèvres de la plupart des Européens en octobre 1986, lorsque M. Richard Luce, ministre britannique des Arts, a annoncé que l'honneur d'être la capitale culturelle de l'Europe pour 1990 était échu à Glasgow, devant huit autres villes britanniques.

„Pourquoi pas” ? répondent en chœur les habitants de Glasgow. En fait, de nombreuses raisons justifient ce choix. Comme M. Luce l'a déclaré dans sa recommandation, „Glasgow avait les meilleurs arguments à faire valoir. Elle offre un éventail remarquable d'activités culturel-

les. Glasgow, il est probable que vous serez accompagné jusqu'à destination par votre interlocuteur, même s'il doit faire pour cela des kilomètres. En chemin, votre guide ne manquera pas de vous parler de lui et de s'intéresser à vous. Il y a de grandes chances que vous vous soyez fait un ami.

Mais la capitale européenne de la culture, ce n'est pas seulement ses habitants, c'est aussi 17 musées, 25 galeries d'art, 9 théâtres, un peu plus de 40 centres culturels communaux, 42 organisations musicales, 13 centres communautaires d'arts et de festivals, 26 maisons de mode et de design et 119 grands centres sportifs et de récréation. On y trouve également (et pas seulement pour cette année), le Scottish National Orchestra, le Scottish Ballet, le Scottish Opera, le BBC Scottish Symphony Orchestra, la Glasgow School of Art, le National Youth Theatre, le Citizens Theatre, la Royal Scottish Academy of Music and Drama et deux des meilleures équipes de football en Europe ! Cette année, nous organiserons près de 2500 manifestations - de Pavarotti à Pissaro en passant par un concert donné par des musiciens francophones africains vivant et travaillant à Paris.

L'année a été, jusqu'ici, un grand succès. La Burrell Collection, l'une de nos nouvelles galeries, a enregistré 107.000 visiteurs au cours des six premières semaines de 1990. L'an dernier, ce chiffre n'avait été atteint qu'en mai. Jusqu'à présent, les représentations données par le Scottish Opera sont vendues à 97 % et les hôtels annoncent un nombre record de nuitées. Mais l'homme de la rue a aussi d'autres sujets de conversation.

Glasgow envisage avec confiance et enthousiasme le reste de cette année pas comme les autres. Si tout a si bien marché jusqu'ici, que nous apporteront l'été et le soleil ? Plus de visiteurs, espérons-nous. Nous les aimons.

Une chose est certaine dans ce monde où les valeurs changent : si vous venez à Glasgow, vous serez bien accueilli. Nous attendons votre venue.

Ian Black



programme d'action doté de 2,4 millions d'écus sur 2 ans pour venir en aide aux personnes âgées. Les initiatives proposées portent sur des études relatives aux problèmes de vieillissement et à la contribution positive que les personnes âgées peuvent apporter à la société. Des manifestations pour sensibiliser le public sont également prévues ainsi que des travaux en vue de la constitution d'un réseau d'information sur les mesures les plus novatrices prises dans les Etats membres qui souffrent le plus des problèmes liés au vieillissement de leur population.

les. Glasgow est une ville internationale animée par le désir de développer ses liens européens. Je suis convaincu que Glasgow établira et financera un programme qui fera honneur au Royaume-Uni et montrera à l'Europe certains des aspects les plus positifs dans le domaine des arts en Grande-Bretagne aujourd'hui”.

M. Luce avait raison. Nous avons établi un programme et il porte ses fruits. Les habitants de Glasgow sont connus dans le monde entier pour leur chaleur humaine et leur sens de l'amitié. Nous aimons les étrangers. Si vous demandez votre chemin à



## L'AET EN BREF

Mars...

Le démarrage en Belgique de l'Année européenne du Tourisme s'est fait avec le retour des premiers beaux jours. En effet, mars a vu la première série des quatre promenades organisées dans le cadre de l'Année européenne du Tourisme, „Sur les traces de Vincent van Gogh”.

Ensuite, il y a eu la quinzième Foire internationale du Livre qui s'est tenue à Bruxelles du 10 au 18 mars, sur le thème de „L'Europe et le Tourisme”, et le 32ème Salon international des vacances, du tourisme et des loisirs organisé au Parc des Expositions de Bruxelles du 24 mars au 1er avril.

... avril ...

Le mois d'avril est le mois de la pêche, deuxième sport favori des Belges après le football. Ainsi, le 1er avril, un concours de pêche organisé dans la région de Malines et le 10 avril au Domaine de Chevetogne, destiné plus particulièrement aux enfants.

Le deuxième projet sélectionné par le Comité National belge et subsidié par la Commission, à savoir l'inauguration du village européen de Blégny-Trembleur, a été concrétisé au début des vacances de Pâques.

... et mai

Mai sera le mois du tourisme rural. Un mois pendant lequel de nombreuses fermes flamandes et wallonnes ouvriront leurs portes aux touristes.

C'est aussi au mois de mai que seront prises les décisions concernant les projets paneuropéens de cette Année européenne du Tourisme.

F. Cappo

# AU JOUR LE JOUR

■ 2 mars

**Conseil informel Affaires Sociales** - Mme V. Papandreou, Commissaire européen en charge des affaires sociales, a présenté les propositions de directives et de recommandations pour la mise en œuvre de la Charte sociale. Le travail atypique, le temps de travail, la protection des femmes enceintes, la création d'un observatoire européen et les licenciements collectifs sont à l'ordre du jour.

■ 23 mars

**Conseil informel Marché Intérieur** - Le Conseil s'est réuni de voir le cinquième rapport annuel sur la réalisation du Marché Intérieur dresser un bilan encourageant de la préparation des entreprises européennes au Grand Marché sans frontières de 1993. Ce qui n'empêche pas certains dossiers de rester bloqués : c'est le cas pour la fiscalité directe et indirecte et la libre circulation des personnes.

**C.E./Pays de l'Est** - En paraphant un nouvel accord de commerce et de coopération économique avec la Tchécoslovaquie, la C.E. s'est désormais engagée dans des accords bilatéraux avec tous les pays de l'Est à l'exception de la Roumanie.

■ 24 mars

**Conseil Environnement** - Les ministres de l'Environnement des Douze ont adopté deux directives qui régiront l'expérimentation et la commercialisation des organismes issus de manipulations génétiques. Un système de notification et d'autorisation préalable par les autorités nationales, en accord avec les autres pays de la Communauté, sera mis en place. La création de l'Agence européenne de l'Environnement est définitivement acquise, même si son siège reste à déterminer. Le Conseil a décidé que, dans un délai de 2 ans, l'Agence devra pouvoir étendre ses activités et „s'associer au contrôle de l'application de la législation communautaire en matière d'environnement”.

■ 28 mars

**Défense des consommateurs** - La Commission a adopté le plan d'action sur 3 ans visant à consolider les droits du consommateur européen. Au total, 22 initiatives pour garantir la représentation, l'information, la sécurité (juridique, entre autres) et le libre choix des consommateurs.

■ 29 mars

**3e Programme contre la pauvreté** - La Commission a lancé son troisième programme de lutte contre la pauvreté. „Pauvreté 3” est doté d'une enveloppe de 55 millions d'écus pour une durée de 5 ans.

■ 1er avril

**Accord C.E./U.R.S.S.** - Entrée en vigueur de l'accord de commerce et de coopération économique et commerciale entre la CE et l'URSS. Pour la première fois, un tel accord concerne aussi l'EURATOM. Avant la fin mars 1991, toute restriction quantitative sur les importations de produits soviétiques repris dans l'accord devra avoir disparu.

**Union économique et monétaire**

- Les ministres des Finances des Douze ont débattu en Irlande des différentes étapes qui doivent mener à cette union, sans que des progrès substantiels soient enregistrés.

**Opération PHARE** - Les ministres des Affaires Etrangères des Douze, réunis à Luxembourg, ont donné leur accord pour étendre l'action du „Groupe des 24” (aide internationale réservée jusqu'à présent exclusivement à la Pologne et à la Hongrie) à la RDA, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Yougoslavie et la Roumanie.

**Union politique** - Les ministres des Affaires Etrangères ont accueilli favorablement les propositions de leur homologue belge, Monsieur Eyskens, qui a déclaré en substance que „la mise en œuvre d'une union économique et monétaire sans réformes institutionnelles aggraverait le déficit démocratique de la CE”.

■ 5 avril

**Relations CE/AELE** - L'accord multilatéral envisagé entre la CE et l'AELE est actuellement bloqué. Le nœud du problème réside dans l'acceptation de l'acquis communautaire par les pays de l'AELE. Le but poursuivi par les autorités communautaires est d'étendre la portée du Grand Marché à d'autres pays sans leur offrir pour autant la possibilité de devenir membre de la CE.

■ 6 avril

**Jour J-1.000** - 1.000 jours nous séparent encore du 1er janvier 1993 et, par la même occasion, du Grand Marché européen. La CE a fait 60 % du chemin et les 282 projets de directives destinés à façonner le nouveau visage de l'Europe sont déposés, avec 2 ans d'avance sur le calendrier initial.

## L'EUROPE SE REGIONALISE

Depuis le 1er janvier 1989, l'Acte unique européen a introduit des réformes dans la politique régionale de la Communauté. Le principe de la solidarité entre les Etats membres, implicitement inscrit dans le traité CEE, s'en est trouvé renforcé. La cohésion économique et sociale entre les Etats membres implique non seulement une convergence croissante de leurs politiques économiques, mais également une réduction des disparités régionales.

Les régions éprouvant des difficultés graves bénéficient de l'intervention du Fonds européen de développement régional (Féder), du Fonds social européen (FSE), de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la CECA. Toutes les actions envisagées trouvent leur origine dans des initiatives régionales ou nationales. Chaque Etat membre expose ses

besoins à la Commission dans un programme de développement. La Commission définit ensuite les priorités, en concertation avec les Etats membres et les autorités compétentes, soit, en Belgique, la Région flamande ou la Région wallonne. A la fin de l'année 1989, le Conseil a approuvé cinq programmes communautaires concernant la Belgique. Les régions retenues relèvent de la catégorie des „régions gravement affectées par le déclin industriel” (objectif n° 2).

### Wallonie

L'exemple le plus typique est celui des régions de Wallonie dans lesquelles les industries charbonnières et métallurgiques ont pratiquement monopolisé l'ensemble du secteur industriel durant de nombreuses années. A la suite du déclin brutal de ces industries, le chômage a

atteint un niveau nettement supérieur à la moyenne communautaire. Les fonds communautaires contribuent à la reconversion de ces régions, dont le potentiel endogène est utilisé au maximum.

Trois régions en difficulté entrent en ligne de compte : l'arrondissement de Liège, les bassins industriels du Hainaut et la commune d'Aubange. Avant tout, les conditions de développement des petites et moyennes entreprises (PME) sont améliorées. Grâce, notamment, à des aides à l'investissement, des entreprises viennent s'installer dans ces zones, créant ainsi des emplois. La deuxième priorité concerne la promotion de la modernisation des technologies par la formation de personnel hautement qualifié, le transfert de technologies vers les PME et l'adaptation technologique des centres

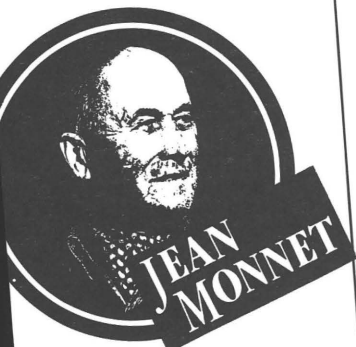
de recherche. L'amélioration de l'environnement et de l'infrastructure revêt elle aussi une importance considérable. Les anciens sites industriels reçoivent une nouvelle destination et le système de distribution d'eau dans les sites existants est amélioré.

Le projet relatif à la commune d'Aubange, dans la province de Luxembourg, se distingue des deux autres projets wallons en ce qu'il fait partie d'un programme international intitulé „Pôle européen de développement” et concernant également Longwy (France) et Pétange (Luxembourg). Il prévoit la création d'un parc industriel de 600 ha et la fourniture de services transnationaux aux entreprises.

Dans les deux autres régions de reconversion, la quatrième priorité porte sur le développe-

• • •

Renoncer à une entreprise parce qu'elle rencontre trop d'obstacles est souvent une grave erreur : ces obstacles sont au contraire les aspérités auxquelles peut s'attacher l'action.



26 mars 1990 : Journée d'étude de l'Institut d'Etudes Européennes (Université Libre de Bruxelles) au Bureau en Belgique. Un auditoire nombreux et attentif suit un des exposés sur les transports, thème retenu pour cette journée.

## EN VENTE

European Affairs, 3/90, 12 écus, abonnement annuel : 2.050 FB. Numéro consacré à l'Europe de l'Est, à la réunification allemande et à la coopération pan-européenne. Certains articles traitent, en outre, les problèmes de l'aide régionale, le renforcement du rôle politique de l'OTAN et l'évolution générale du Grand Marché de 1992.

Paul ROMUS. **L'Europe régionale.** L'ouvrage propose un tour d'horizon succinct de la politique régionale européen-

ne. Editions Labor. Bruxelles, 1990, 144 p., 575 FB.

Charles-Etienne LAGASSE. **Les institutions politiques de la Belgique et de l'Europe.** Un ouvrage à perspective large dont l'étude ne se limite pas aux nouvelles institutions. Tout en retraçant l'histoire des réformes, il passe en revue des mécanismes plus sociologiques tels le fonctionnement du pouvoir. L'auteur complète son analyse des institutions politiques de la Belgique par un aperçu général de l'ensemble des Institutions européennes. Editions CIACO, 1990, 400 p., 840 FB.

## AGENDA

- 3.5 : „Belgisch-Deutsche Schule für Industrie und Handel“ (Bruxelles); „Economische Hogeschool Limburg“ (Diepenbeek); „Kliniek De Pelgrim“ (Oosterzele);  
 4-5.5 : „Réalités européennes du Présent“ (Paris);  
 7.5 : Collège Saint-Hubert (Bruxelles);  
 8.5 : Athénée Royal Riva Bella (Braine-l'Alleud);  
 10.5 : Ecole Supérieure de soins infirmiers (Ixelles);  
 11.5 : Institut Saint-Joseph asbl (Charleroi); Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (Namur);  
 14.5 : „Vormingsinstelling Autonome Centra“ (Lennik);  
 15.5 : Athénée Royal Riva Bella (Braine-l'Alleud);  
 17.5 : „Stedelijk Technisch Instituut“ (Malines);  
 18.5 : „Centrum Derde Leeftijd“ (Bruxelles);  
 22.5 : Réunion d'information - 1992 : la Belgique à mi-parcours, organisée en collaboration avec le Groupe d'Etudes Politiques Européennes; ISCAP (Bruxelles);  
 23.5 : „Nationaal Verbond Katholiek Hoger Onderwijs“.

EURinfo est édité par le Bureau en Belgique. Commission des Communautés européennes. rue Archimède 73 1040 Bruxelles. tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Crédits Photos  
 CE : p. 1, 3.  
 Isopress : p. 4.  
 Th. Dauwe : p. 2, 12.

•••  
 ment des moyens de transport et en particulier des structures requises pour les transports aériens et la navigation. Dans l'arrondissement de Liège, qui dispose de nombreux atouts, le potentiel touristique doit être revalorisé. A cet égard, on peut mentionner, par exemple, les sources de Chaudfontaine et le complexe touristique des charbonnages de Blégné-Trembleur, où l'on peut visiter des puits de mines.

### Flandres

Dans la région flamande également, la promotion et l'amélioration du potentiel touristique sont prioritaires. Les projets concernant l'arrondissement de Turnhout et la province de Limbourg prévoient une extension et une amélioration du tourisme de longue durée et du tourisme d'un jour, compte tenu, toutefois, des impératifs de la sauvegarde de l'environnement. Une attention toute particulière est accordée aux

projets de formation professionnelle permettant de répondre à la demande de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur du tourisme.

Ces deux régions se caractérisent par un chômage important, qui touche essentiellement les jeunes, les personnes ayant reçu une formation scolaire limitée et les chômeurs de longue durée. La structure de la population étant très jeune, la population active s'accroît rapidement, aggravant la pénurie d'emplois. Au Limbourg, ce phénomène a été accéléré par la fermeture de trois charbonnages en 1987 et en 1988.

Les projets visent essentiellement à créer des emplois et à assurer des formations professionnelles appropriées. Les projets mis en œuvre dans la région de Turnhout sont les projets SPIKE et PLATO-200, qui s'inscrivent dans le „Strategisch Plan voor de Kempen“. Le programme SPIKE doit permettre l'octroi de capital à risque aux entreprises ou aux projets. Le

programme PLATO-200 doit permettre de soutenir les PME par un système de parrainage de quatre grandes entreprises qui libéreront, pendant deux ans, deux cadres qui viendront en aide à 200 PME. Les deux régions peuvent également compter sur un développement accru de l'enseignement scientifique appliqué qui devra permettre l'établissement d'une base technologique en faveur des PME. Il s'agit avant tout d'assurer un transfert de technologie vers les entreprises de la région et de veiller à la mise en œuvre des technologies nouvelles. Au Limbourg en particulier, les instituts de recherche existants peuvent élaborer des projets de développement et de recherche avec l'aide du Feder. En ce qui concerne la région flamande, la dernière priorité porte sur la construction de zones industrielles bien équipées et l'amélioration de la structure socio-économique. L'environnement n'est pas oublié. Au Limbourg, l'essai-

nissement et la réaffectation des zones industrielles désaffectées, notamment des sites miniers, revêtent une importance prioritaire.

Pour plus d'information voir le **VADEMECUM sur la réforme des fonds structurels communautaires**, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1989 (prix : 11,25 écus) et **Europese financiële steunfaciliteiten voor ondernemingen**, édition de la Kamer van Koophandel en Nijverheid d'Anvers et de l'Euro Info Centrum à Anvers, sous les auspices du secrétariat d'Etat à l'Europe 1992. Anvers, 1990.

Ann Mennens